

tatons que l'examen des articles se poursuit trop rapidement, le comité conviendra, j'en suis sûr, de ne pas le terminer mais de ménager l'occasion d'une discussion générale par la suite.

M. RAYMOND: Si le premier ministre veut bien promettre que l'article 4 ne sera pas adopté, cela me convient.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, prenant la parole lors de la présentation de cette motion, le très honorable premier ministre a dit que les pays alliés en étaient arrivés à une certaine entente relativement à la conduite de la guerre. J'ai aujourd'hui le privilège d'offrir une primeur à la Chambre. Je regrette de ne pas connaître la traduction anglaise de ce mot pour la gouverne de mes honorables amis. Ce que j'ai à offrir, c'est une magnifique lettre qui ferait une digne préface à toute discussion sur un bill comme celui dont il est présentement question. Cette lettre a été mise à bord d'un avion de bombardement par un citoyen en vue de la métropole canadienne, la ville de Montréal, et a été reçue ce matin à Londres par un personnage non moindre que le premier ministre de Grande-Bretagne, le très honorable Winston Churchill. Voici la lettre que j'ai le privilège de lire à cette honorable Chambre:

Montréal, 25 février 1942.

Monsieur le Premier Ministre,

Un citoyen du Commonwealth, si modeste soit-il, si inconnu soit-il du premier ministre d'Angleterre, a toujours le droit de lui écrire pour lui dire ses réflexions, et de lui faire connaître sa pensée. Il y a des moments, rares certes, où l'exercice de ce droit devient un devoir. Je pense, que, pour moi, ce temps est aujourd'hui venu.

Winston Churchill, celui qui vous écrit est un Canadien de langue française, loyal sujet du Roi du Canada, fidèle à la culture française, dévoué à l'union franco-britannique au Canada; souhaitant de toutes ses forces un effort de guerre total; il pense que l'avenir du monde est lié à la victoire des nations coalisées pour la défense des institutions libres.

M. l'ORATEUR: A l'ordre! La motion dont la Chambre est saisie est celle-ci: Que le bill n° 10 soit examiné en comité plénier aujourd'hui même et que l'article 21 des Règlements soit suspendu, en ce qu'il s'y rapporte. M'est avis que l'honorable député veut parler du fond même du bill, et dans ce cas, il vaudrait mieux le discuter en comité plénier plutôt qu'à l'heure actuelle.

M. POULIOT: Si l'on me permet de lire la lettre dès que la Chambre se formera en comité plénier, je n'y verrai pas objection. Ce que j'ai à lire concerne la conduite de la guerre et est rédigé en un anglais impeccable. Voilà précisément le point.

M. l'ORATEUR: L'honorable député pourra lire cette lettre quand la Chambre se sera formée en comité plénier. Dans le moment, la Chambre est appelée à se prononcer sur la motion qui a trait à la suspension de l'article 21 du Règlement, afin de permettre aujourd'hui même l'examen en comité plénier du bill sur le plébiscite. L'honorable député veut-il attendre que le bill soit renvoyé en comité plénier?

M. POULIOT: Je ne veux pas faire de l'obstruction, mais simplement porter cette lettre à la connaissance de la Chambre.

M. l'ORATEUR: La Chambre consent-elle à adopter la motion?

M. BLACKMORE: Je n'ai pas bien compris si le premier ministre a promis que cette discussion aurait lieu ce soir plutôt que cet après-midi.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai dit qu'à mon avis, nous passerions l'après-midi et la soirée à l'étude du bill. Nous pourrions réserver tout article qu'il semblerait désirable d'examiner plus tard. J'ai déjà consenti à remettre à ce soir l'examen de l'article 4. Nous n'essaierons pas de presser l'adoption du bill, mais, du consentement général de la Chambre, nous aimerions aller aussi vite que possible.

(La motion est adoptée.)

#### QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

#### RÈGLEMENTS RELATIFS AU REVENU DES TERRES DES PRAIRIES

M. DOUGLAS (Weyburn):

1. Quel est le coût total payé en vertu des règlements relatifs au revenu des terres des Prairies?

2. Quel a été le coût total d'administration?

3. Quels sont les noms et adresses de toutes autres personnes embauchées comme inspecteurs et surveillants pour le service de cette allocation, et qu'a-t-on payé à chacun a) en salaire, b) en dépenses?

L'hon. JAMES G. GARDINER:

1. \$6,668,909.14.

2. \$44,529.44.

3. On n'a pas embauché de personnel supplémentaire. La besogne a été accomplie par les inspecteurs chargés de veiller à la réduction des emblavures et à l'exécution de la loi sur l'assistance à l'agriculture des prairies.

#### PUITS INEXPLOITÉS DE PÉTROLE ET DE GAZ

M. WINKLER:

Existe-t-il quelque règlement de l'un quelconque des ministères du Gouvernement qui prescrive l'enlèvement et l'utilisation à des usages de guerre des tuyaux d'acier installés dans les puits inexploités de pétrole et de gaz?

L'hon. M. HOWE: Non.